

Cette mesure ne s'attaque nullement à la question de la peine capitale. Si elle prend force de loi elle ne parviendra qu'à perpétuer pendant cinq autres années l'état de veilleuse de ces cinq dernières années au cours desquelles le gouvernement a clairement indiqué qu'il n'avait nullement l'intention de voir la peine capitale appliquée au Canada quelle que soit la décision du Parlement. Cette intention a été clairement démontrée par le fait qu'au cours de cette période tous les condamnés à mort pour le meurtre d'un agent de police ont vu leur peine commuée en emprisonnement à vie bien que la loi actuellement en vigueur, et qu'on nous demande de proroger, prévoit la peine de mort pour de tels crimes. On demande en fait à la Chambre d'adopter une mesure dont le gouvernement n'a tenu aucun compte ainsi qu'il continuera de le faire. Sous bien des aspects ce débat est donc inutile. C'est également l'illustration parfaite de la façon dont le gouvernement manifeste son mépris des décisions du Parlement.

J'aimerais que soit consignée l'opinion de mes commettants à l'égard de la peine de mort comme le démontre un sondage effectué il y a quelque temps dans la circonscription de Leeds. J'ai fait parvenir un questionnaire à un peu plus de 20,000 foyers soit à tous les foyers de ma circonscription. J'ai reçu 6,000 à 7,000 réponses, ce qui démontre clairement à quel point le public s'inquiète de cette question. C'est indéniablement la plus forte réaction à laquelle donne lieu habituellement les enquêtes ou les questionnaires de ce genre. En outre, on ne peut en contester la validité car le nombre de réponses représente largement plus de 30 p. 100 des foyers de ma circonscription. Si les sondages Gallup peuvent évaluer avec précision l'opinion nationale en interrogeant moins de 1,000 personnes dans l'ensemble du pays, les opinions de la circonscription de Leeds sont mieux reflétées par un échantillonnage de 6,000 à 7,000 foyers. Dix p. 100 des personnes qui ont répondu dans Leeds étaient en faveur d'une abolition totale de la peine capitale. Un p. 100 et demi ont été incapables de prendre une décision définitive.

M. Nelson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de Leeds a recours à des renseignements trompeurs et imprécis. Un foyer ne peut pas voter. Si un questionnaire est envoyé dans une maison, il peut y avoir six personnes qui répondent dans la même maison. Il y a 88,000 électeurs dans ma circonscription. Les foyers de ma circonscription ne peuvent pas voter, mais mes électeurs votent.

M. Cossitt: Je ne comprends pas l'argument que cherche à soulever le député. Je ne suis pas d'accord avec lui que je donne un faux aperçu de la situation. Ce n'est pas le cas. J'ai simplement déclaré que j'ai envoyé un questionnaire à 20,000 foyers de ma circonscription et que j'ai reçu entre 6,000 et 7,000 réponses. Je suis froissé d'entendre le député déclarer que je donne des informations trompeuses. Je puis assurer à la Chambre que c'est une chose que je ne ferai jamais.

M. Nelson: J'invoque à nouveau le Règlement, monsieur l'Orateur, pour préciser que je ne voulais pas dire que le député trompe volontairement la Chambre. Si je puis m'adresser au député par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, j'aimerais lui expliquer mon argument, à savoir qu'il a déclaré qu'un certain nombre de questionnaires avaient été envoyés à un nombre donné de foyers, qui se sont prononcés en faveur de la peine capitale. Un foyer est composé de personnes. Sans doute une réunion a-t-elle lieu dans cette maison et les personnes qui la constituent remplissent un seul questionnaire.

Peine capitale

M. l'Orateur: A l'Ordre. Je suis convaincu que tous les députés comprennent l'argument soulevé par le député qui a invoqué le Règlement, ainsi que l'argument du député de Leeds. Nous pourrions peut-être supposer que cette question est réglée et permettre au député de poursuivre son discours.

M. Cossitt: Je pourrais expliquer qu'un grand nombre des réponses données dans les questionnaires qui nous ont été renvoyés comportaient des déclarations différentes lorsqu'il y avait quatre ou cinq personnes vivant dans la maison, dont deux étaient de tel avis et deux autres d'un autre avis. En d'autres termes, je crois que cela donnait une idée exacte de ce que pensent les habitants de Leeds. Le député nous dit que les gens vivent comme foyers. Je n'en ai jamais douté. Je le répète, dix pour cent de ceux qui ont répondu se sont dits en faveur de l'abolition complète de la peine capitale. Un et demi pour cent n'ont pu se prononcer clairement sur la question. Quatre-vingt-huit pour cent et demi ont voulu le maintien de la peine capitale dans tous les cas, ou tout au plus dans certains. De ce dernier groupe, 80.9 p. 100 ont préconisé le maintien de la peine capitale dans tous les cas et 19.1 p. 100 en ont préconisé le maintien pour le meurtre de policiers et de gardiens de prison.

● (1540)

Je crois que la principale conclusion générale à tirer des résultats d'une enquête du genre, c'est que le public se retourne dans le moindre doute contre ce qu'il considère comme de la tolérance excessive. Dans un certain sens, le regain de l'appui en faveur du maintien de la peine capitale signifie que le public réclame nettement le retour du pays à ce que nous appelons peut-être trop généralement et trop simplement l'ordre public. Mais j'aimerais également mentionner qu'un grand nombre de gens qui ont répondu aux questionnaires ont dit dans leurs commentaires que nos règlements régissant le cautionnement et les libérations conditionnelles sont trop maniables.

Un autre point qu'ont clairement fait ressortir mes commettants est que bon nombre de ceux qui réclament maintenant le maintien absolu de la peine capitale pourraient être disposés à favoriser son abolition si l'emprisonnement à vie signifiait vraiment ce que ces mots laissent entendre, à savoir l'emprisonnement pour le reste de la vie naturelle et non la libération conditionnelle qui permettra aux meurtriers de recouvrer la liberté quelques années seulement après avoir commis leur crime. Je pourrais ajouter que c'est tout particulièrement vrai compte tenu des événements des derniers jours et que, s'il y a d'abord une réforme complète de notre système pénitentiaire au Canada susceptible de mettre un terme à la politique trop laxiste du gouvernement actuel, beaucoup de mes commettants pourraient favoriser l'abolition.

Il y a ceux qui ont critiqué l'Association canadienne des chefs de police et d'autres groupes chargés de faire appliquer la loi de s'être fermement prononcés en faveur du maintien de la peine capitale. Je ne crois pas que de telles critiques soient valables ou fondées. Ce sont eux les experts dans le domaine de la criminologie et je ne vois aucune raison de critiquer ceux qui sont les autorités en matière de crime d'avoir exposé leurs vues, quelles qu'elles puissent être. Certains ont prétendu qu'en exprimant de telles opinions, les dirigeants policiers se mêlent de politique alors qu'ils devraient rester muets, soutient-on, et se contenter d'appliquer les lois en vigueur. Je crois que de telles critiques sont entièrement inopportunes. Il faudrait écouter l'avis des experts avant de prendre la décision